



# Municipalité de Weedon

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE WEEDON

---

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

---

Est par la présente, donné par le soussigné Daniel Le Pape, directeur général / secrétaire-trésorier de la municipalité de Weedon, que lors d'une séance ordinaire tenue le 9 juillet 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal au 520, 2<sup>e</sup> Avenue à Weedon, le conseil municipal a adopté le règlement portant le numéro 2018-071 intitulé :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-071 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-052 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité situé au 520, 2<sup>e</sup> Avenue à Weedon où toute personne intéressée peut en prendre connaissance du lundi au vendredi aux heures régulières du bureau municipal.

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Weedon, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2018.

**Daniel Le Pape, Urbaniste, M.ATDR, MBA**  
Directeur général / secrétaire-trésorier